

# SENSIBILISATION & COMMUNICATION

**BALADES COMMENTÉES** sur le Causse Méjean et le Causse de Sauveterre

**ANIMATIONS GRAND PUBLIC** au Moulin de Cénaret avec la projection d'un film sur le Sabot de Vénus et des échanges sur la biodiversité remarquable

**ANIMATIONS SCOLAIRES** avec les écoles du Rozier et de Sainte-Enimie sur les orchidées et les oiseaux



**Charade...**  
 Mon premier est l'inverse de petit  
 Mon deuxième est un titre de noblesse  
 Mon troisième est un continent  
**Mon tout est un rapace nocturne**

Réponse : grand-buc-d'Europe



# infos

GORGES DU TARN & DE LA JONTE  
 LA LETTRE NATURA 2000 | N°15 | OCT. 2022

À travers Natura 2000, notre territoire des Causses et des Gorges bénéficie d'actions à destination de divers acteurs : agriculteurs, scolaires, grand public, etc. Cet outil permet de valoriser et de préserver des milieux et des espèces emblématiques grâce à un financement de l'Union Européenne de 100%.

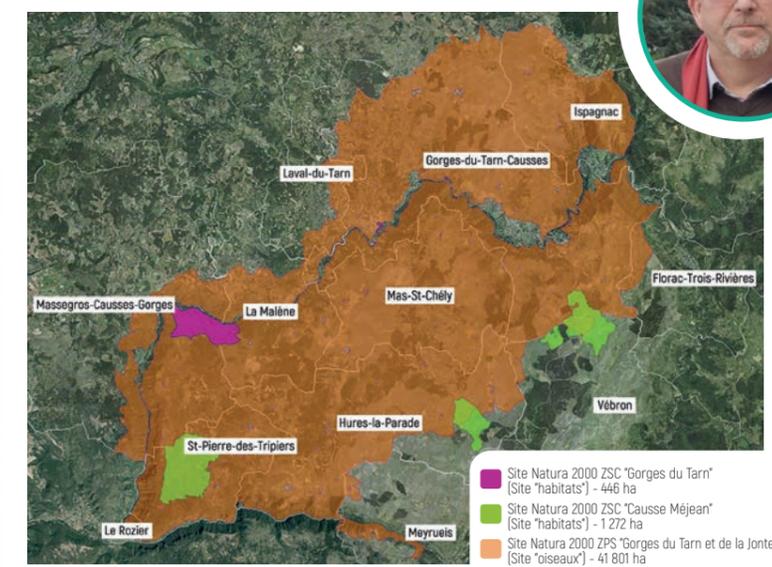
Pour 2022, la collaboration avec l'association COPAGE s'est poursuivie à travers plusieurs travaux. Nous retiendrons, d'une part, le dépôt d'une candidature pour un projet agri-environnemental qui permettrait d'engager de nouveaux contrats avec les agriculteurs du territoire. En effet, les pratiques extensives et le pâturage sont deux alliés incontournables pour le maintien de certains habitats comme les pelouses riches en orchidées.

D'autre part, des suivis floristiques sur le causse Méjean ont permis d'actualiser les inventaires, notamment concernant l'Armérie de Girard.

Diverses interventions auprès des petits et des grands ont eu lieu pour faire découvrir, par exemple, un trésor tel que le Sabot de Vénus. Cette orchidée, si rare, a vu son nombre d'individus augmenter depuis 2 ans, ce qui est une excellente nouvelle. Mais nous devons cependant rester vigilants car en raison d'un manque d'eau et de températures élevées durant ce printemps, sa floraison a été exceptionnellement courte en 2022.

La cohabitation entre activités humaines et biodiversité est indispensable pour notre territoire, tout comme la concertation, afin de développer de nouveaux projets. Le dispositif Natura 2000 partage ces objectifs et constitue à ce titre un véritable atout pour notre patrimoine naturel.

**Henri COUDERC**  
 Président de la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes



<http://gorgestarnjonte.n2000.fr>

**Maître d'ouvrage :** Communauté de communes Gorges Causses Cévennes - 22 rue Justin Gruat - 48400 FLORAC TROIS RIVIÈRES  
 Tél. 04 66 44 03 92 - contact@ccgcc48.fr - www.gorgescaussescevennes.fr  
**Animatrices des sites Natura 2000 :** Nina COMBET et Manick VIGOUROUX - COPAGE - 25 avenue Foch, 48000 MENDE - 04 66 65 64 57  
 nina.combet@lozere.chambagri.fr et manick.vigouroux@lozere.chambagri.fr - www.copage-lozere.org  
**Crédits photos :** L. CAUSSADE, N. COMBET, R. MONLONG, M. VIGOUROUX - **Conception et impression :** Imprimerie des 4 - 04 66 32 10 48



ZOOM SUR LE SUIVI DES

# PELOUSES CALCAIRES

Cette année, une attention particulière a été portée aux pelouses sèches du Causse Méjean. Une grande diversité d'orchidées a pu y être observée. Six espèces se sont ajoutées aux douze déjà inventoriées en 2018. Parmi elles, nous pouvons citer l'ophrys de la passion, l'orchis bouc ou encore l'orchis singe.

L'armérie de Girard, endémique des Causses et représentant un enjeu majeur sur le causse Méjean a aussi bénéficié d'un suivi. La surface couverte par les pelouses dolomitiques, habitat de l'armérie, semble se maintenir malgré un risque de fermeture du milieu dans certaines zones.

Ce premier suivi nous permettra de veiller au maintien de ces milieux dans les prochaines années.

PELOUSE CAUSSENARDE

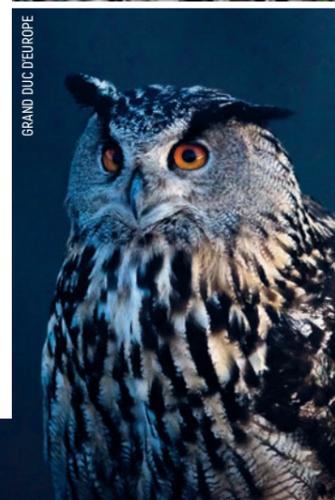


## LE SAVIEZ VOUS ?

Le Sabot de Vénus peut vivre 250 ans mais ne fleurit pas tous les ans. Il fait sa première fleur au bout de 8 ans en moyenne !



## SUIVIS D'ESPÈCES & VALORISATION



■ SUIVI DE CERTAINS COUPLES DE RAPACES  
Circaète-Jean-le-Blanc, Aigle royal, Faucon pèlerin.

■ SUIVI AU CHANT DES RAPACES NOCTURNES  
Grand-duc d'Europe, Chouette Chevêche, Chouette de Tengmalm.

■ COMPTAGE DES FAUCONS CRÉCERELLETES

■ SUIVI DES SABOTS DE VÉNUS

■ SUIVIS HIVERNAL ET PRINTEMPIER DU CRAVE À BEC ROUGE

■ SUIVI DE L'ŒDICNÈME CRIARD

■ OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DES LAVOGNES

■ SUIVI DES PELOUSES ABRITANT LES ARMÉRIES DE GIRARD

■ SUIVI DES PELOUSES ABRITANT DES ORCHIDÉES

# LA PIE GRIÈCHE ÉCORCHEUR

**LA PIE GRIÈCHE ÉCORCHEUR (LANIUS COLLURIO) EST UN OISEAU PROTÉGÉ DE PETITE TAILLE ENTRE 16 ET 18 CM AVEC UN POIDS ALLANT DE 25 À 40G. LE MÂLE EST FACILEMENT RECONNAISSABLE AVEC SON MASQUE NOIR.**

C'est une espèce migratrice qui est observable de mai à septembre, vous reconnaîtrez cet oiseau grâce à son plumage vivement coloré pour le mâle avec un manteau brun roux, une calotte et un croupion gris cendré, une queue noire bordée de blanc et ses parties inférieures d'une couleur rose vineux. Il porte un masque noir typique de la famille des laniidés. Quant à la femelle, elle est beaucoup plus terne avec un dessus brun-gris et un masque moins net. Tous deux possèdent un bec crochu. Cet oiseau est opportuniste et généraliste. Il est avant tout insectivore, mais les petits vertébrés constituent souvent près de 5% de ses proies.

La pie grièche écorcheur est une espèce typique des milieux semi-ouverts, elle a besoin de zones herbeuses, de fauche et/ou de pâtures extensives avec à proximité des haies, riches en gros insectes ainsi que de perchoirs pour ses affûts. Son nom écorcheur provient de ses pratiques, en effet, cet oiseau lorsqu'il a capturé sa proie va l'empaler sur un buisson épineux nécessaire dans son habitat pour constituer son garde manger. A défaut de buisson, parfois on peut retrouver ses réserves sur du fil barbelé. Ces buissons épineux et épais comme le prunellier, l'aubépine ou encore la ronce vont lui permettre de trouver une zone de refuge pour nicher.

Le maintien des pratiques agricoles extensives sur le site Natura 2000 ainsi que quelques zones buissonnantes est indispensable pour sa préservation.



## PROJETS agro-environnementaux et climatiques

**LES MESURES AGROENVIRONNEMENTALES VISENT À ENCOURAGER LES AGRICULTEURS À PROTÉGER ET À VALORISER L'ENVIRONNEMENT**

Les agriculteurs volontaires s'engagent à adopter des techniques agricoles respectueuses de l'environnement allant au-delà des obligations légales. En échange, ils perçoivent une aide financière qui compense les coûts supplémentaires et les pertes de revenus résultant de l'adoption de ces pratiques.

Un nouvel appel à projet a été lancé par la région Occitanie afin de recueillir les candidatures de territoires ayant identifié une structure animatrice et un Projet Agroenvironnemental et Climatique (PAEC) intégrant :

- Les différents enjeux présents sur le territoire et le diagnostic de ce dernier.
- Le choix des mesures à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs environnementaux du PAEC.

Une candidature comprenant une partie du Causse de Sauveterre et une partie du Causse Méjean a été déposée et les résultats seront connus d'ici la fin de l'année.

